# Formulaire GT 3b : Demande de modification des prestations d'encadrement à temps complet (GTS)

### École maternelle et classes 1 à 8

Veuillez déposer ce formulaire au secrétariat de l'école!

Nom c	le famille :				
Préno	m de l'enfant :				
Classe	e :				
Date o	le naissance :				
	téléphone de questions) :				
Adress	se électronique :				
	J'escompte/nous escomptons le remboursement de montants déjà payés. Si vous nous avez donné une autorisation de prélèvement/mandat SEPA, nous reverserons l'avoir correspondant sur le compte dont nous avons connaissance, à moins que vous ne nous indiquiez d'autres coordonnées bancaires. Vous ne devrez alors faire aucune déclaration supplémentaire. Sinon, veuillez nous indiquer les coordonnées du compte sur lequel l'avoir doit être reversé :			à <b>evrez</b>	
	Institut bancaire :				
	IBAN:				
	BIC:				
	En nous communiquant ces coordonnées bancaires, vous acceptez que le service responsable de la calculation enregistre et traite ces données (IBAN/BIC) dans le cadre de la finalité citée. Vous pouvez révoquer ce consentement à tout moment.				
dès lo Si auc	rs que les délais ne s	sont pas respectés (se n'est joint au dossier	e repoi	ntes, l'accord de l'école est néc rter au bas du présent formulaire nodifications seront appliquées	€).
Presta	ations d'encadreme	ent en périodes scola	ires		
		ons que mon/notre ei et jusqu'à la		profite des prestations d'encad e l'année scolaire :	rement
	de 6h à 8h			de 16h à 17h	
	de 7h à 8h			de 16h à 18h	
	de 13h à 16h : Lun ☐ Mar ☐ Me	r		aucune prestation d'encadreme périodes scolaires (annulation d'inscription à toutes les offres robligatoires)	de

## Modification des prestations d'encadrement semaine socle (six journées unitaires d'encadrement)

La semaine socle compte six journées individuelles d'encadrement. Celles-ci peuvent être
sélectionnées librement. Cela signifie qu'elles peuvent également concerner des journées de
vacances individuelles comme les ponts. Ces journées d'encadrement pédagogique peuvent
également être combinées avec une semaine de vacances.

Semaine socle de 8h à 16h
Semaine socle avec horaires élargis de 6h à 18h
Annulation de la semaine socle

Lors de l'annulation, une attestation de l'école/du prestataire confirmant que des journées unitaires ou la totalité de la semaine socle n'ont pas été utilisées est nécessaire (voir au bas du présent formulaire).

#### Modification des prestations d'encadrement pendant les vacances

Veuillez indiquer ici le nombre total de semaines de vacances (y compris celles qui ont déjà été utilisées) pour l'ensemble de l'année scolaire. Il est possible de réserver (en plus de la semaine socle) jusqu'à onze semaines de vacances.

Nombre total de semaines	semaines d'encadrement pendant les va- cances de 8h à 16h
Nombre total de semaines	semaines d'encadrement pendant les va- cances de 6h à 18h

Si vous souhaitez réserver moins de semaines de vacances que le nombre de semaines déjà réservées, ou si les délais ne sont pas respectés, un accord de l'école/du prestataire est nécessaire (voir plus bas).

#### Remarque:

Les informations fournies et le calcul des frais d'inscription servent exclusivement à la mise en place organisationnelle de l'encadrement et du repas de midi. Elles permettent de garantir l'application des avantages juridiques correspondants. Leur traitement est réglé par les §§ 98 alinéas 1, 13 de la loi sur l'instruction publique de la ville de Hambourg (Hamburgisches Schulgesetz) en lien avec le § 1 de la directive sur la protection des données dans le cadre scolaire (Schul-Datenschutzordnung). Le nom et l'adresse de l'enfant ainsi que les horaires d'encadrement souhaités (mais pas les informations concernant les revenus familiaux) sont communiqués au prestataire fournissant l'offre d'encadrement. Pour tout renseignement sur les données enregistrées, veuillez contacter le secrétariat de l'école. C'est également lui qui traite les demandes de rectification de données.

Les demandes d'inscription à un encadrement sont valables pour une année scolaire. Pendant l'année scolaire en cours, vous pouvez exceptionnellement modifier les termes de votre demande d'encadrement. Les modifications effectuées lors d'un trimestre calendaire prendront alors effet à compter du deuxième trimestre suivant. Aucune modification n'est possible concernant l'encadrement de 13h à 16h. En cas d'offre à temps complet (GTS), une prise d'effet plus rapide de la modification est soumise à un accord préalable de l'école ou du prestataire. La modification ne pourra cependant pas prendre effet avant le début du mois suivant.

En signant ce document, vous confirmez l'exactitude et l'exhaustivité des informations communiquées plus haut.

Hambourg, le		
	(date, signature du tuteur légal)	

## À remplir uniquement par l'école/le prestataire :

Accord correspondant de l'école/du prestataire :			
Accord relatif à la modification de réservation de la prestation d'encadrement			
☐ Oui ☐ Non			
Nombre de semaines d'encadrement pendant les vacances déjà utilisées :			
Date Signature et cachet de l'école/du prestataire			